

## Séance du 11 avril 2007

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Mesdames Audrey PERRIN et Henriette HENRIOT-COLIN, absentes. Monsieur Bernard DUCOULOUX est secrétaire de séance.

### **1. taxe affouage 2007**

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe affouage 2007 à 110 € par affouagiste.

6 voix pour

### **2. taxe assainissement 2007**

Madame le Maire rend compte du texte de loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31/12/2006 et de la tarification exprimée comme suit : " Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et une taxe d'assainissement fixe par foyer calculée en fonction des charges fixes du service".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taxes à compter du 1er janvier 2007 comme suit :

- taxe d'assainissement fixe : 15 € par foyer
- taxe par m3 d'eau : 0.60 € par m3

6 voix pour

### **3. achat de terrain**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'achat d'une parcelle de terrain à Monsieur Sébastien BONNET, d'une contenance de 23 ares 80 centiares au prix de 904 €, frais de bornage et de notaire à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 18 mai 2006.

6 voix pour

### **4. station d'épuration : choix d'une entreprise**

Madame le Maire indique que la procédure d'appel d'offres pour les travaux de construction de la station d'épuration est terminée.

La commission d'appel d'offres a étudié les offres des entreprises suivantes :

SCIRPE : 207 678 € H.T

ERE : 227 000 € H.T

Au vu de la proposition de la personne responsable du marché, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise SCIRPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce choix et autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires.

6 voix pour

### **5. prolongement rue du Vernois**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SACER pour un montant de 3981 € H.T, pour la réalisation du prolongement de la rue du Vernois. L'entreprise SACER ayant eu la sous-traitance pour les travaux de finition de la voirie du Lotissement communal Le Vernois, il était logique qu'elle effectue ces travaux.

6 voix pour

## **6. subventions 2007**

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- Anciens Combattants : 50 €
- ADMR : 50 €
- Don du sang : 50 €
- Mucoviscidose : 50 €
- Ecole de Mamirolle : 100 €
- FSE Collège de Saône : 40 €
- Association Sports et Loisirs de Le Gratteris : 150 €

6 voix pour

## **7. missions du Maire**

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les dépenses occasionnées lors du Congrès des Maires 2007 et de la visite du Parlement Européen.

6 voix pour

## **8. vote des 3 taxes**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes de 2006, soit :

- taxe d'habitation : 11.63 %
- taxe foncière sur le bâti : 15.07 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 14.92 %

6 voix pour

## **9. vote des comptes de gestions 2006**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2006 dressés par le percepteur pour les comptabilités des budgets Commune, Lotissement, Assainissement et CCAS.

6 voix pour

## **10. vote des comptes administratifs 2006**

Le Conseil Municipal constatant la concordance entre les comptes de gestion 2006 et les comptes administratifs 2006 présentés par Monsieur Alphonse PEPIOT, 1er adjoint, approuve les comptes administratifs 2006 présentés comme suit :

### **Commune**

Fonctionnement excédent de 61869.50€  
Investissement excédent de 58720.29 €

### **Assainissement**

Fonctionnement excédent de 9791.83 €  
Investissement déficit de 10058.43 €

### **Lotissement**

Fonctionnement dépenses 33335.61 €  
recettes 33335.61 €

Résultat de clôture 0.00 €

### **CCAS**

Fonctionnement excédent de 533.42 €

4 voix pour

## **11. affectation des résultats**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

### **Commune**

Fonctionnement + 139676.67 €  
Investissement - 263.57 €  
Restes à réaliser : - 21506 €

soit

au compte R002 : 117907 €

au compte 1068 : 21770 €

### **Assainissement**

Fonctionnement + 12093.46 €

Investissement +142514.02 €

soit

au compte R002 : 12093.46 €

au compte R001 : 142514.02 €

### **CCAS**

Fonctionnement 533.42 €

soit

au compte R002 : 533.42 €

6 voix pour

## **12. vote des budgets primitifs 2007**

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2007 comme suit :

### **COMMUNE**

Fonctionnement	dépenses	113 852 €
	recettes	180 271 €
Investissement	dépenses	189 494 €
	recettes	189 494 €

### **ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement	dépenses	23 122 €
	recettes	23 122 €
Investissement	dépenses	298 911 €
	recettes	299 988 €

### **CCAS**

Fonctionnement	dépenses	750.00 €
	recettes	833.42 €

6 voix pour

### **Information**

Rappel : il est interdit de jeter sur le territoire de la commune, et notamment dans les égouts, les huiles de vidanges, produits polluants, et tout objet susceptible d'obstruer les canalisations. Cette recommandation intervient suite au constat effectué lors d'une visite à la station d'épuration.

Il est indispensable de prendre ces bonnes habitudes avant la mise en fonction de la future station d'épuration, qui par sa technologie, est un modèle d'écologie.

Vu pour être affiché le 13 avril 2007, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 13 avril 2007

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Nicole JANNIN